
RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Liste par ministère ou organisme

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Agence de santé et des Services sociaux	Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Léon Larouche	19 février 2008	1 page.
2.	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Direction Saguenay-Lac-Saint-Jean	Michel Bonneau	22 février 2008	1 page.
3.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Guy Sanfaçon	29 février 2008	3 pages.
4.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte Nord	Réal Delisle	15 février 2008	2 pages.
5.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte Nord	Réal Delisle	2 novembre 2007	2 pages.
6.	Ministère des Affaires municipales et des Régions	Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Lison Rhéaume	5 mars 2008	1 page.
7.	Ministère des Affaires municipales et des Régions	Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Lison Rhéaume	26 octobre 2007	2 pages.
8.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Omer Gauthier	21 février 2008	1 page.
9.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'environnement et de la coordination	Marcel Grenier	11 février 2008	3 pages.
10.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'environnement et de la coordination	Marcel Grenier	21 novembre 2007	5 pages.
11.	Ministère des Transports	Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau	Donald Turgeon	19 février 2008	1 page.
12.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones	Lucien-Pierre Bouchard	6 mars 2008	1 page.

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
13.	Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs	Centre d'expertise hydrique, Direction de l'expertise et de la gestion des barrages publics	Pierre Aubé	12 février 2008	2 pages.
14.	Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs	Centre d'expertise hydrique, Direction de l'expertise et de la gestion des barrages publics	Pierre Aubé	27 novembre 2007	3 pages.
15.	Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs	Centre d'expertise hydrique, Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État	Geneviève Audet	30 octobre 2007	2 pages.
16.	Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de l'air, Service de la qualité de l'atmosphère	Michel Goulet	30 octobre 2007	5 pages.
17.	Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques en milieu terrestre, Service des lieux contaminés	Richard Martel	18 octobre 2007	3 pages.
18.	Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Esther Poiré	17 octobre 2007	1 page.
19.	Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises	Yves Grimard	15 janvier 2008	1 page.
20.	Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises	Yves Grimard	9 octobre 2007	1 page.
21.	Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Martin Lamontagne	29 janvier 2008	1 page.
22.	Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Édith Tremblay	15 novembre 2007	2 pages.
23.	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Denis Darveau	26 février 2008	1 page.
24.	Ministère du Tourisme	Direction régionale de Québec	Serge Fournier	15 janvier 2008	1 page.
25.	Ministère du Tourisme	Direction régionale de Québec	Serge Fournier	24 octobre 2007	1 page.

Le 19 février 2008

Mme Marion Schnebelen
Conseillère scientifique en santé environnementale
Direction de la protection de la santé publique
Ministère de la Santé et Services sociaux

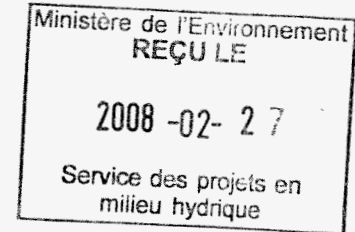
Objet : Commentaires sur le Projet Optimisation Shipshaw (3211-12-123)

Nous avons examiné l'addenda A de l'étude d'impact du projet en titre. Les figures de l'annexe D manquaient. Toutefois, les réponses données aux questions et commentaires du MDDEP et les modifications à l'étude d'impact exposées sont satisfaisantes.

Enfin, nous n'avons trouvé aucune information supplémentaire sur la caractérisation des sédiments qui seront remaniés lors des travaux ou suite aux travaux.

Recevez, Mme Schnebelen, mes meilleures salutations !

Léon Larouche
Pour l'équipe de santé environnementale
Direction de la santé publique
L'Agence de santé et des Services sociaux
Du Saguenay-Lac-St-Jean



Le 22 février 2008.

Monsieur Gilles Lefebvre, chargé de projet
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,
Edifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Avis MCCCCF « Projet Optimisation Shipshaw » (3211-12-123)

Monsieur,

À la suite de notre conversation téléphonique de ce matin avec mon collaborateur Gaston Gagnon, conseiller en patrimoine, nous n'avons pas de commentaires particuliers concernant le projet en titre.

Toutefois, bien qu'aucun statut de biens culturels ne soit attribué à la centrale hydroélectrique de Shipshaw en vertu de la Loi sur les biens culturels, le Ministère est conscient de l'intérêt patrimonial de cet équipement.

En effet, pour les spécialistes du patrimoine, dont les professeurs Luc Noppen et Lucie K. Morisset de l'Université du Québec à Montréal, cette infrastructure est « la plus belle du Québec » (*Jonquière, Mémoires et Lieux*, 1994, Ville de Jonquière/MCC. p.102-103) en raison des qualités esthétiques et architecturales qui lui ont été dévolues lors de sa réalisation au début des années 1940. Il en est de même pour la centrale hydroélectrique de Chute-à-Caron, située en amont, qui a été aménagée au début des années 1930 dans le contexte de l'implantation de l'industrie de l'aluminium au Saguenay.

Ces considérations, qui concernent également le Pont d'aluminium et l'ensemble urbain et architectural d'Arvida, appellent une concertation entre intervenants ainsi qu'une approche et une qualité d'intervention afin d'assurer la sauvegarde et la valorisation de ce patrimoine urbain et architectural pour les générations actuelles et futures.

Demeurant à votre disposition pour des renseignements complémentaires, si besoin est, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur

Michel Bonneau

Québec, le 29 février 2008

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets
en milieu hydrique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet Optimisation Shipshaw (3211-12-123)

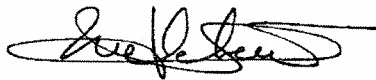
Monsieur,

En réponse à votre demande du 10 janvier 2008 concernant l'analyse de recevabilité de l'addenda A concernant le « *Projet Optimisation Shipshaw* » (3211-12-123), nous vous transmettons les commentaires qui ont été rédigés par la Direction de santé publique du Saguenay Lac-Saint-Jean.

Nous accusons un certain retard en regard de l'échéancier que vous nous aviez fixé, sachez que nous en sommes désolés.

Nous souhaitons toutefois que les commentaires apportés aujourd'hui soient considérés par l'équipe d'évaluation des impacts sur l'environnement dédiée à ce projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



GS/MS/sm

par Guy Sanfaçon, Ph.D.
Pharmacologue-Toxicologue
Coordonnateur en santé environnementale
Direction de la protection de la santé publique

p. j.

Lefebvre, Gilles

De: Marion.Schnebelen@msss.gouv.qc.ca
Envoyé: 5 novembre 2007 17:09
À: Brunet, Gilles
Cc: Lefebvre, Gilles; Guy.Sanfacon@msss.gouv.qc.ca; leon.larouche@ssss.gouv.qc.ca
Objet: Projet Optimisation Shipshaw (3211-12-123)
Importance: Haute

Bonjour Monsieur Brunet,

En réponse à votre demande du 03 octobre 2007 concernant l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact concernant le *Projet Optimisation Shipshaw* (3211-12-123), nous vous transmettons les commentaires qui ont été rédigés par la Direction de la santé publique du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur Brunet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marion Schnebelen

Conseillère scientifique en santé environnementale
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Direction de la protection de la santé publique
1075 Chemin Ste-Foy, 11^{ème} étage
Québec (QC), G1S 2M1
☎ (418) 266-4602
✉ marion.schnebelen@msss.gouv.qc.ca

Le 5 novembre 2007

Mme Marion Schnebelen
Conseillère scientifique en santé environnementale
Direction de la protection de la santé publique
Ministère de la Santé et Services sociaux

Objet : Commentaires sur le Projet Optimisation Shipshaw (3211-12-123)

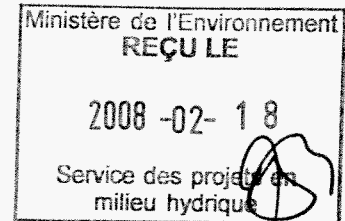
Nous avons examiné les contenus de l'étude d'impact déposé par Alcan inc. au MDDEP en septembre 2007. L'étude nous semble complète quant aux questions pouvant être soulevées pour la protection de la santé publique. La description du projet et du milieu récepteur est traitée de façon satisfaisante. Toutefois, n'y aurait-il pas lieu de caractériser les sédiments (un seul sondage effectué en amont de la prise d'eau prévue) qui seront remaniés lors des travaux ou suite aux travaux afin d'en évaluer l'impact et la pertinence d'une surveillance environnementale sur la qualité de l'eau en aval des barrages et sur la comestibilité du poisson si nécessaire ?

Pour l'ensemble, surtout d'un point de vue de santé environnementale, les sujets abordés nous paraissent complets et convenablement traités.

Recevez, Mme Schnebelen, mes meilleures salutations !

Léon Larouche
Pour l'équipe de santé environnementale
Direction de la santé publique
L'Agence de santé et des Services sociaux
Du Saguenay-Lac-St-Jean

Le 15 février 2008



Monsieur Gilles Brunet, chef de service
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet Optimisation Shipshaw (3211-12-123)
Analyse de recevabilité initiale (Phase 2)

Monsieur,

Conformément à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous soumettons nos commentaires quant à la recevabilité initiale du projet mentionné en rubrique.

Nous avons pris connaissance des documents qui nous ont été transmis le 10 janvier dernier. Nous vous informons, qu'en regard de notre champ de compétence, *l'étude d'impact est recevable dans sa forme actuelle compte tenu de l'engagement décrit à la section 3.5 de l'addenda A-Réponses aux questions et commentaires du MDDEP*. Le promoteur s'engage alors à mettre à jour le plan de mesures d'urgence actuel de la Centrale Shipshaw avant la mise en service des nouveaux équipements.

De plus, il s'engage à présenter un plan de mesures d'urgence pour la phase construction qui sera préparé de concert avec les autorités locales et présenté pour approbation au MSP via le MDDEP, et ce, deux mois avant le début des travaux de construction.

.../2

Pour toute demande de renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec moi ou encore avec Monsieur Pierre Tremblay, responsable du dossier des évaluations environnementales à la direction régionale 02-09 de la sécurité civile. Vous pouvez le rejoindre au numéro de téléphone 418 695-8484 ou par courriel à pierre.tremblay5@msp.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

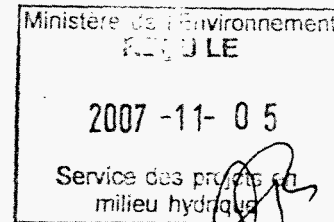


Réal Delisle
Directeur régional

RD/PT/lb

c.c. : Monsieur Robert Lortie, MSP
Monsieur Jacques Hébert, MSP

Le 2 novembre 2007



Monsieur Gilles Brunet, chef de service
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet Optimisation Shipshaw (3211-12-123)
Analyse de recevabilité initiale (Phase 2)

Monsieur,

Conformément à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous soumettons nos commentaires quant à la recevabilité initiale du projet mentionné en rubrique.

Nous avons pris connaissance des documents qui nous ont été transmis le 3 octobre dernier. Nous vous informons, qu'en regard de notre champ de compétence, *l'étude d'impact est incomplète mais tout de même recevable dans sa forme actuelle.*

En effet, le dernier paragraphe de la section 5.3 de la directive émise par votre Ministère prescrit qu'un plan temporaire des mesures d'urgence (PMU), pour la phase construction, devrait être inclus aux documents fournis par le promoteur. Or, ce plan n'est pas fourni.

Cependant, à la section 8.2 de l'étude d'impact, le promoteur fait état du PMU actuellement en vigueur à la centrale Shipshaw qu'il s'engage à mettre à jour 6 mois avant la mise en service des nouveaux équipements et l'annexe J-2 présente la table des matières dudit PMU. Ce PMU concerne la plupart des risques potentiels et pourra facilement être adapté pour la période de construction.

.../2

Saguenay
3950, boul. Harvey, rc-01
Jonquière (Québec) G7X 8L6
Téléphone : 418 695-7872
Télécopieur : 418 695-7875
COG : 1 866 776-8345

Baie-Comeau
625, boul. Laflèche, bureau 1.807
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone : 418 295-4903
Télécopieur : 418 295-4092

Le promoteur devra cependant respecter la directive en fournissant le PMU temporaire pour la phase construction avant le début des travaux.

Pour toute demande de renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec moi ou encore avec Monsieur Pierre Tremblay, responsable du dossier des évaluations environnementales à la direction régionale 02 de la sécurité civile. Vous pouvez le rejoindre au numéro de téléphone 418 695-8484 ou par courriel à pierre.tremblay5@msp.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.



Réal Delisle
Directeur régional

RD/PT/lb

c.c. : Monsieur Robert Lortie, MSP
Monsieur Jacques Hébert, MSP

Saguenay, le 5 mars 2008

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable, de
L'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

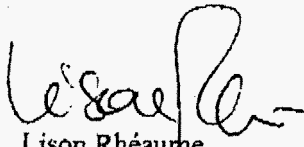
**Objet : Projet Optimisation Shipshaw, sur le territoire de la Ville de Saguenay
(3211-12-123)**

Monsieur,

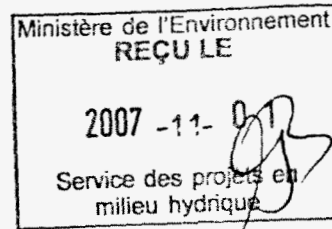
Nous avons pris connaissance du document complémentaire, reçu le 10 janvier dernier, contenant les réponses aux demandes de renseignements que vous avez adressées au promoteur du projet mentionné plus haut.

Les informations que nous avons demandées relativement à l'utilisation actuelle et à l'affectation du territoire ont été ajoutées au document de façon satisfaisante et valable en ce qui concerne notre Ministère.

Recevez, Monsieur, nos meilleures salutations.


Lison Rhéaume
Directrice régionale

Saguenay, le 26 octobre 2007



Gilles L.

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet : Optimisation Shipshaw sur le territoire de la Ville de Saguenay
(3211-12-123)**

Monsieur,

Le 3 octobre dernier, vous sollicitiez notre collaboration afin de déterminer la recevabilité de l'étude d'impact sur le projet mentionné en rubrique. Le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) a pris connaissance de cette étude ainsi que de la directive ministérielle du 24 juillet dernier. Les présents commentaires ne constituent pas un avis d'opportunité sur le projet. Ils ne visent qu'à indiquer, pour l'ensemble des préoccupations du Ministère, si tous les éléments requis, pour évaluer adéquatement les impacts du projet, ont été fournis par le promoteur.

L'une des préoccupations du MAMR est relative aux répercussions du projet sur les services municipaux tels que : le développement, l'entretien et le financement du réseau d'aqueduc et d'égout, du réseau routier, de la protection des incendies, de la protection civile et des autres services. L'étude signale à plusieurs reprises le fait que la centrale Shipshaw utilise ses propres réseaux privés d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées. Il est question d'utiliser seulement les réseaux privés de la centrale pour subvenir aux besoins du chantier. Nous comprenons que le chantier n'entraînera pas de demande supplémentaire à la Ville de Saguenay au niveau de l'eau potable et l'égout, mais il serait bien que le promoteur élabore sur les répercussions possibles du chantier, sur les prises d'alimentation et le traitement qui en découle. Quelles sont les prises d'alimentation en eau potable en aval du chantier? Quelles actions compte faire le promoteur afin de minimiser les risques sur l'alimentation en eau potable?

/2

À la section 6.3.5 sur l'utilisation actuelle et l'affectation du territoire, il faudrait mentionner que Ville de Saguenay est une ville hors MRC possédant certains pouvoirs de MRC notamment en matière d'aménagement du territoire. Il faudrait également spécifier que c'est le schéma d'aménagement datant de 1989 de l'ancienne MRC du Fjord-du-Saguenay qui s'applique sur le territoire de la ville ainsi que l'affectation qui figure au schéma pour le secteur à l'étude.

Concernant l'impact sur le développement régional, dans le rapport sur les retombées économiques, le promoteur évalue à près de 156 millions de dollars l'ensemble du projet. Le MAMR ne peut être qu'en faveur d'un tel projet compte tenu, entre autres, de la situation économique préoccupante dans l'arrondissement de Jonquière, mais aurait apprécié que le promoteur élabore sur les retombées économiques régionales du projet.

Recevez, Monsieur, nos meilleures salutations.



Lison Rhéaume
Directrice

DESTINATAIRE : Alain Thibeault
Directeur général du Saguenay—Lac-Saint-Jean par
intérim

DATE : Le 21 février 2008

OBJET : Étude d'impact – Optimisation Shipshaw
N/Réf. : 9018.3.2.4
GMC 20080114-32

Suite à une conférence téléphonique tenue le 13 février 2008 entre Alcan inc., le MDDEP et notre ministère, Alcan inc. a déposé, le 18 février, au MDDEP, une lettre d'engagement sur les actions à poser afin de bonifier les connaissances sur la faune aquatique et son habitat dans le secteur concerné par le projet mentionné en objet.

Nous avons pris connaissance de ce document et il nous apparaît conforme aux résultats des discussions du 13 février 2008 où un consensus entre les parties a été exprimé. Il nous apparaît maintenant que l'information présente et celle qui sera déposée ultérieurement par l'initiateur seront suffisantes pour une prise de décision éclairée.

En regard de la directive émise par le MDDEP, nous considérons donc que l'étude d'impact en cours par le consultant nous apparaît recevable en ce qui a trait à nos champs de compétence.

Je vous demande d'informer le plus rapidement possible notre Direction de l'environnement et de la coordination afin que le MDDEP reçoive rapidement notre position, car l'initiateur nous a signifié la présence d'un échéancier très serré pour la réalisation de ce projet.

Merci à l'avance pour votre diligence.

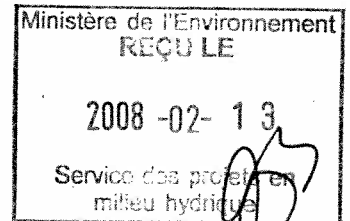
Original signé par

OG/og/edc

Omer Gauthier, biologiste
Direction de l'aménagement de la faune
du Saguenay—Lac-Saint-Jean

c.c. M. François Caron, directeur, DAF-02

k:\secu\daf\marjo\classement\9018 études d'impacts\9018.3 projets hydroélectriques\9018.3.2.4 alcan - optimisation shipshaw\no-avis régional projet-at.doc



Le 11 février 2008

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 10 janvier 2008 concernant le projet d'optimisation Shipshaw.

Vous trouverez, ci-joint, une note technique qui détaille les commentaires du ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet en question.

Pour toute autre question concernant ce dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Gilles Lehoux, responsable de ce dossier à la Direction de l'environnement et de la coordination, au 418 627-6256, poste 3119.

Veillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "MG".

Marcel Grenier

MG/GL/hf

p. j.



OPTIMISATION SHIPSHAW

Commentaires du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

OBJET :

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a sollicité l'avis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) sur la recevabilité environnementale du projet mentionné ci-dessus. Le 10 janvier 2008, le MDDEP a fait parvenir au MRNF une copie du document contenant les réponses aux questions et commentaires qui ont été adressés au promoteur. Comme lors du premier examen, le MDDEP a demandé au Ministère de vérifier si les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante.

COMMENTAIRES :

Aspects fauniques :

Le promoteur mentionne que : « *Des informations complémentaires sur l'utilisation des secteurs d'étude par la ouananiche et le doré jaune pour des activités vitales, telles que la reproduction, l'alevinage et l'alimentation sont requises pour préciser la justification, la nature et l'envergure des mesures de compensation à mettre en place dans le cadre du projet.* ». Il termine en précisant que des inventaires ont été effectués à l'automne 2007 et que d'autres seront effectués au printemps 2008.

Une partie des résultats des inventaires réalisés à l'automne 2007 est présentée dans les réponses du promoteur. Le reste de l'information disponible est fourni par le rapport relié au permis scientifique concernant ces inventaires. Or, aucun renseignement complémentaire sur l'habitat n'est présenté dans ces résultats. De plus, il semble que l'effort de pêche ait été minimal et qu'une technique de pêche qui a pourtant fait ses preuves dans le passé, la pêche à la ligne, ait été négligée. Malgré ces lacunes, pour la première fois, des grands corégones en phase de fraye ont été capturés. Cette nouvelle donnée démontre une utilisation de l'habitat pour la reproduction à l'automne. Ces résultats fragmentaires sont en accord avec la position du promoteur sur la nécessité d'obtenir des informations complémentaires pour améliorer la prise de décision. En conséquence, le MRNF propose que le promoteur effectue les actions suivantes lors des prochains inventaires :

1. Préciser les caractéristiques de l'habitat du poisson par la mesure des vitesses de courant selon les différentes réalités retrouvées dans le milieu concerné et par une meilleure identification du substrat ailleurs que sur les berges.

Ces informations permettront d'utiliser les références fournies par le promoteur pour certaines espèces de poisson concernant leur capacité nataoire, les vitesses de courant préférentielles lors de la reproduction et les substrats recherchés pour celle-ci.

2. Préciser la présence et l'abondance de différentes espèces de poissons dans l'ensemble de la zone d'étude en fournissant un effort de pêche substantiel et en considérant l'utilisation de la pêche à la ligne afin de pouvoir recourir aux résultats obtenus antérieurement avec cette méthode.
3. Intégrer les exigences du grand corégone à fraye automnale dans l'analyse de la problématique, étant donné sa présence dans la zone d'étude.

Aspects énergétiques :

Les réponses fournies par Alcan inc. aux questions soulevées par la Direction générale de l'électricité sont satisfaisantes et valables.

Personnes-ressources :

Toute question concernant les domaines d'activité peut être adressée à :

Monsieur Omer Gauthier, biologiste
Direction de l'aménagement de la faune, Saguenay-Lac-Saint-Jean
Secteur des opérations régionales
Téléphone : 418 695-8125, poste 340

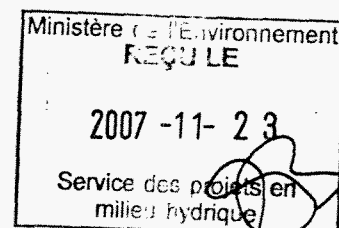
Madame Liette Pelletier
Direction générale de l'électricité
Secteur de l'énergie et des mines
Téléphone : 418 627-6386, poste 8313

Pour toute autre question, vous pouvez communiquer avec M. Gilles Lehoux, responsable du dossier à la Direction de l'environnement et de la coordination, au 418 627-6256, poste 3119.

Le 1^{er} février 2008

Le 21 novembre 2007

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 3 octobre 2007 concernant le projet d'optimisation Shipshaw.

Vous trouverez, ci-joint, une note technique qui détaille les commentaires du ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet en question.

Pour toute autre question concernant ce dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Raymond Jeudi, responsable de ce dossier à la Direction de l'environnement et de la coordination, au 418 627-6256, poste 3037.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Marcel Grenier

MG/RJ/hf

p. j.

PROJET OPTIMISATION SHIPSHAW

Commentaire du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)

1. ASPECT ÉNERGÉTIQUE

Page 2.5 — section 2.1.3, premier et deuxième paragraphes

Il est mentionné au premier paragraphe qu'en 2007 la capacité moyenne de production annuelle du réseau hydroélectrique d'Alcan est de 2 038 MW. Dans le paragraphe suivant, le total des capacités originales installées des six centrales hydroélectriques est de 2 687 MW. Afin de clarifier la compréhension de cette section de l'étude, le promoteur devrait définir les notions de « capacité moyenne de production annuelle » et de « capacité originale installée ».

De plus, le promoteur devrait expliquer pourquoi il identifie la capacité originale installée des six centrales hydroélectriques plutôt que la capacité installée actuelle, telle qu'elle apparaît dans le *Répertoire des centrales hydroélectriques du ministère des Ressources naturelles et de la Faune* (<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/forces/forces-repertoire.jsp>). Le tableau suivant présente les données de l'étude d'impact et celles apparaissant au répertoire :

Centrales	Données étude impact (MW)	Données du répertoire MRNF (MW)
Chute-des-Passes	750	854,4
Chute-du-Diable	205	240,0
Chute-de-la-Savane	210	231,25
Isle-Maligne	402	454,0
Chute-à-Caron	224	224,0
Shipshaw	896	920,0
Total	2 687	2 923,65

Le promoteur devrait faire part, dans l'étude d'impact, des données actuelles des centrales hydroélectriques, et ce, afin que les autorités gouvernementales puissent avoir le portrait réel de la situation. Il devrait donc fournir la capacité installée actuelle de ses centrales hydroélectriques.

Page 2.6 — section 2.2.1, premier paragraphe

Le promoteur mentionne qu'« au cours des 25 derniers ans, Alcan a réalisé des investissements de plus de 1,2 milliard \$ dans ses installations hydroélectriques du Saguenay-Lac-Saint-Jean, datant de 1926 à 1959 ». Il serait approprié que le promoteur détaille ces investissements selon l'année et les installations touchées par ces derniers.

Page 2.7 — section 2.2.1, sixième paragraphe

Il est mentionné que le projet d'optimisation de la centrale Shipshaw est évalué aujourd'hui à 160 000 millions \$ CA.

Il semble qu'une erreur se soit glissée au niveau du montant de l'investissement, puisqu'à la page 4.33, ainsi qu'à la page 6.32, il est mentionné que les coûts de construction du nouveau GTA (groupe turbine-alternateur) sont estimés présentement à 156 M\$ CA.

Il est donc nécessaire que soit précisé le montant des investissements nécessaires pour la réalisation du projet d'optimisation de la centrale Shipshaw.

Page 3.47 — tableau 3.18

Dans le titre de la deuxième colonne du tableau 3.18 apparaît un indice « 1 ». Ce dernier n'est pas défini.

Page 3.53 — section 3.4.5.1, deuxième paragraphe

Pourquoi le promoteur ne fait-il pas mention des usines de La Baie et de Laterrière rattachées au territoire de la ville de Saguenay?

Page 4.2 — deuxième paragraphe

Le promoteur devrait expliquer pourquoi il identifie la capacité originale installée de la centrale Shipshaw (896 MW) plutôt que la capacité installée actuelle (920,0 MW) telle qu'elle apparaît dans le *Répertoire des centrales hydroélectriques du ministère des Ressources naturelles et de la Faune* (<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/forces/forces-repertoire.jsp>).

Le promoteur devrait faire part dans l'étude d'impact des données actuelles des centrales hydroélectriques, et ce, afin que les autorités gouvernementales puissent avoir le portrait réel de la situation. Il doit donc fournir la capacité installée actuelle de la centrale Shipshaw.

Page 7.9 — section 7.4.6, point 1

Il faudrait enlever les mots « et de » apparaissant avant le mot « notamment ».

2. ASPECT FAUNIQUE

L'information rapportée dans le document sur la faune terrestre et ses habitats, ainsi que sur l'avifaune, les amphibiens et les reptiles nous apparaît adéquate, de même que les considérations apportées sur ces éléments. Les poissons et leurs habitats sont les composantes fauniques les plus touchées par le projet et l'analyse de la problématique rattachée à ce sujet apparaît incomplète. D'ailleurs, le promoteur a prévu la bonifier par un apport d'information supplémentaire lors de la phase de préconstruction (p. 7.3 et 7.4).

Les intrants obtenus par les travaux de terrain qui devront être précisés permettront sans doute de jeter un nouveau regard sur la problématique. Le mécanisme prévu par le promoteur pour intégrer les changements (gestion des changements p. 7.4) permettra-t-il de modifier, s'il y a lieu, les interventions préconisées au départ?

La ouananiche et l'omble de fontaine anadrome sont les espèces les plus préoccupantes. La problématique de ces espèces dans la zone d'étude devra donc être présentée de façon plus détaillée.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser les éléments suivants :

- Les résultats des bathymétries devraient être inclus au document. Aussi, il serait approprié de compléter la bathymétrie pour l'ensemble des bassins.
- Le classement retenu pour indiquer le niveau de difficulté pour franchir un seuil (p. 3.29) est confus. Ne serait-il pas préférable d'identifier la troisième catégorie comme suit : « *seuil franchissable seulement par la ouananiche* »?
- Les critères utilisés pour la recherche des habitats de reproduction dans la zone d'étude devraient être présentés dans le document. La zone profonde des bassins et chenaux a-t-elle été considérée dans cette recherche et, si oui, qu'elle est l'approche utilisée?
- (P. 3.30) — La période « *après le 1^{er} octobre* » ne correspond-elle pas aussi à la période de fraie des espèces à fraie automnale?
- Quel est le niveau de difficulté du seuil 1 pour la circulation des poissons?
- La présentation des informations aux tableaux 3.14 et 3.15 est trop différente pour que l'on puisse bien comparer ces résultats. Il faudrait la modifier. De plus, les zones de pêche en 1994 et 1996 devraient être localisées.
- L'absence de ouananiche dans les captures en 2007 est expliquée par la température de l'eau. Cette information ne devrait pas plutôt être présentée comme une hypothèse?
- Dans le secteur aval de la zone d'étude, on considère que les hauts fonds, constitués de blocs et localisés à 500 m en aval de la centrale de Shipshaw, pourraient offrir des aires de reproduction (p. 3.37). Sur quelles bases s'appuie cette considération et pour quelles espèces? Il serait aussi pertinent de localiser ces hauts fonds. Le même questionnement vaut pour le potentiel d'aménagement d'une frayère en eau vive dans le canal séparant l'île Wilson.
- En quoi le secteur à débit augmenté est influencé par les marées? Le MRNF estime qu'il serait important de mentionner que ce dernier secteur est compris dans l'aire d'alimentation hivernale de la truite de mer.
- Dans la section 6.5.2.3 où l'on retrouve les mesures d'atténuation et de compensation, le potentiel d'aménagement du secteur à débit réduit est considéré comme très faible pour les poissons en général. Avec un regard porté seulement sur la ouananiche, qui n'a aucun problème d'accès au secteur, ce positionnement ne pourrait-il pas d'être différent?

Enfin, deux corrections s'avèrent nécessaires dans la section « *Ichtyofaune* » :

- Dans la section 3.3.3.2.1, page 3.31, la dernière phrase du second paragraphe devrait plutôt se lire ainsi : « **Le bassin 4B se déverse dans le bassin 4C par un petit seuil franchissable par les poissons (seuil 2).** »
- Au tableau 3.25, le quota pour l'omble entre parenthèses est de 5 et non de 6, comme indiqué au tableau.

Le 5 novembre 2007

Lefebvre, Gilles

De: Turgeon, Donald [Donald.Turgeon@mtq.gouv.qc.ca]
Envoyé: 19 février 2008 13:46
À: Lefebvre, Gilles
Objet: Projet optimisation Shipshaw

Bonjour M. Lefebvre,

Nous avons pris connaissance des documents concernant le projet Optimisation Shipshaw sur le territoire de Ville de Saguenay présenté par ALCAN inc. et nous n'avons pas de commentaires particulier sur ce projet.

Espérant le tout à votre satisfaction.

Donald Turgeon, ing.
Chef du service des inventaires et du Plan
Ministère des Transports
Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau
3950, boulevard Harvey, 1er étage
Jonquière
G7X 8L6
Téléphone: (418) 695-7916
Télécopieur: (418) 695-7926

Ce courriel est confidentiel et ne s'adresse qu'à son destinataire
S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et
m'en aviser aussitôt. Merci!

 Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement!